

PROCEDURE D'ADMISSION AU CUEFEE DES CANDIDATS REFUGIES ET DEMANDEURS D'ASILE RENTREE 2017-2018

Les candidats réfugiés et demandeurs d'asile sont soumis à la même procédure que tous les autres étudiants pour le dépôt de leur candidature.

Conformément aux engagements de l'université pour l'accueil des demandeurs d'asile (DA) et réfugiés, les candidats à une formation linguistique au CUEFEE auront la possibilité de demander une exonération des droits d'inscription. Les demandes d'exonération seront possibles uniquement pour les candidats au semestre 1 ou à l'année complète reçues dans les délais fixés :

1. Ils devront en faire la demande en complétant l'imprimé ci-joint et en fournissant les justificatifs demandés (justificatifs DA ou réfugiés). Cet imprimé sera joint au dossier de candidature ;
2. Une commission d'exonération spécifique sera réunie entre le 1^{er} et le 15 juin 2017 pour statuer sur les demandes reçues (sur avis de la commission pédagogique du CUEFEE qui vérifiera le respect des conditions spécifiques d'accès aux formations pour ces publics) ;
3. Les étudiants seront informés de la décision de l'université avant le 30 juin 2017 par envoi de l'attestation de pré-inscription auquel sera joint un courrier portant réponse de la commission d'exonération :
 - **En cas d'exonération**, les étudiants n'auront aucun droit d'inscription à verser et devront confirmer leur inscription (coupon envoyé avec la réponse de la commission d'exonération et à retourner au CUEFEE avant le 15 juillet 2017) ;
 - **En cas de refus d'exonération**, les candidats seront invités à verser un acompte sur les droits d'inscription avant le 15 juillet 2017 pour valider leur inscription. En cas de difficultés de paiement, une solution alternative pourra éventuellement être proposée.

DEMANDE D'EXONERATION DES FRAIS DE FORMATION
DES CANDIDATS REFUGIES ET DEMANDEURS D'ASILE
RENTREE 2017-2018

Je soussigné,

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ Nationalité : _____

atteste avoir le statut de :

Réfugié Demandeur d'asile Autre situation (précisez) :

et demande à ce titre que mon dossier soit étudié par la commission d'exonération de l'université de Tours.

Je note que cette demande est recevable sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Justifier du statut administratif donnant droit à exonération (récépissé de la préfecture, titre de séjour mention « réfugié », etc.) ;
- Avoir moins de 28 ans ;
- Avoir un projet d'insertion universitaire à l'université de Tours validé par la commission pédagogique compétente ;
- Justifier d'un niveau de compétence en Français supérieur à A1 (attestation de suivi de cours, attestation TCF ou TEF, DELF, DUEF) ;
- Avis favorable du jury DUEF en cas de demande de réinscription.

Je joins obligatoirement les justificatifs suivants à ma demande :

- Le justificatif du statut administratif donnant droit à exonération ;
- Le justificatif du niveau de compétence en Français.

Je note que le nombre de candidats exonérés est limité à 10% des effectifs du CUEFEE.

Fait à _____ le _____

Signature du demandeur : _____